

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative au futur de la brasserie Atlas.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Je suis déjà revenu à diverses reprises sur les questions relatives au devenir de la brasserie « Atlas » comme sur celui du développement tant attendu du chancre de la rue Vanderbruggen. Dernièrement, nous avons vu qu'une installation provisoire d'artistes avait été réalisée mais sans plus d'informations sur les perspectives de réhabilitation de la brasserie.

Cette brasserie, est dotée, comme chacun sait, d'une tour Art Déco qui domine une bonne partie de la commune avec ses trente mètres de hauteur et qui se détériore progressivement. Ceci est d'autant plus regrettable que la brasserie a été mise sur la liste de sauvegarde en 2001 déjà !

En 2021, le Bourgmestre me répondait que le dernier projet de réhabilitation en date était fort peu qualitatif autant du point de vue de la densité que du point de vue de la protection du patrimoine. Après discussion entre la Commune et l'autorité régionales, le Collège a décidé de repartir d'une page blanche et le promoteur en était, nous a-t-on dit, convaincu. L'idée était de relancer un concours d'architecture avec le soutien du maître-architecte. Une réunion devait se tenir le 6 octobre 2021, en présence des développeurs et du service « Monuments et Sites » de la Commune. Cette dernière a insisté sur le fait de la nécessité impérieuse de protéger le patrimoine mais aussi sur celui de développer un équipement de qualité. La Commune envisageait de pouvoir occuper la partie la plus symbolique, c'est-à-dire la tour. L'ensemble du Collège supportait ce point de vue.

En parallèle, on se souviendra que lors d'une interpellation de l'année dernière, le Bourgmestre m'a affirmé qu'un projet se développait sur le chancre la rue Vanderbruggen, en lieu et place du projet de marina. Ce projet était annoncé comme très qualitatif...

Bref, je me permets d'interroger le Collège à la fois sur le devenir des perspectives de réhabilitation urbaine et patrimoniale de la brasserie « Atlas » et de la perspective de voir disparaître le chancre de la rue Vanderbruggen.

Monsieur le Bourgmestre-Président déclare que, tout comme lui, le Collège est désireux que le dossier de la brasserie « Atlas » puisse avancer. Ils sont convaincus qu'il s'agit d'un lieu stratégique pour le développement du territoire communal.

Monsieur le Bourgmestre-Président a rencontré le propriétaire en 2021 et également il y a quelques semaines en présence du maître-architecte et de ses équipes, pour faire le point sur le devenir du site. Très pratiquement, ces derniers ont été l'occasion, avec le maître-architecte, de définir le potentiel de développement du site et de définir un cahier de charges pour désigner un auteur de projet. On parle donc de bases concrètes. Il reste toujours d'avis que la tour centrale devrait avoir une affectation publique. La Commune n'a pas les moyens d'acheter le bâtiment, elle doit alors pouvoir compter sur un subside. Le collège espère que le « FEDER » sera une opportunité. C'est donc pour cela que le Collège a rencontré, à nouveau, le propriétaire. Les contacts restent très poussés. Pour l'heure, le rôle de la Commune est surtout celui de facilitateur entre les deux parties : le propriétaire « URBAN » et le

maitre-architecte. Le Collège a le ferme sentiment que le propriétaire veut avancer en partenariat étroit avec lui ; il se tient à disposition pour l'accompagner dans ses démarches. En ce qui concerne l'îlot « Shell », la « marina » ou le terrain vague au coin des rues Vanderbruggen / Scheutveld et quai Demets, ce dossier est toujours à l'analyse auprès de la Région. Le collège espère une avancée concrète d'ici les prochains mois. La demande de permis a bien été introduite comme annoncé auparavant. Le demandeur a bien été accompagné dans ses démarches afin qu'il puisse élaborer un projet équilibré lui permettant d'obtenir un permis d'urbanisme. Le dossier est déclaré complet, est au stade de l'étude d'incidence et fait l'objet d'un suivi par un comité d'accompagnement. On peut espérer la délivrance du permis au cours de l'année 2024.

G. VAN GOIDSENHOVEN ajoute que la question de la tour « Atlas » est naturellement importante car il s'agit d'un élément fort du patrimoine industriel et du paysage local. Il espère que grâce aux dialogues, d'éventuelles subsides « FEDER » soient accordés. Les années passent, les bâtiments sont plus solides que les hommes mais, à un moment donné, comme toute chose, l'absence d'entretien finit par provoquer des dégâts majeurs et des conséquences en cascade. Concernant le chancre, G. VANGOIDSENHOVEN demande quand l'enquête publique sera-telle réalisée. Il aimerait savoir si cela aura lieu cette année-ci ou l'année prochaine. Monsieur le Bourgmestre-Président précise qu'un permis sera délivré en 2024. Donc, on peut espérer que l'enquête publique soit lancée fin de cette année-ci, voire passer en concertation premier semestre 2024.